

à Denée le 11 juillet 2013

Le général (2S) Jean-François Delochre

13, grand'rue – 49190 - Denée

à

Monsieur le Ministre de la défense

14, rue Saint-Dominique

75700 - Paris SP 07

Monsieur le Ministre,

Lorsque vous nous aviez reçus début 2012, quelques jours avant votre nomination, à la maison de Bretagne (J'étais alors président national de "l'Épaulette"), j'avais été sensible à la qualité de votre écoute. C'est pourquoi je me permets aujourd'hui d'appeler respectueusement votre attention sur un sujet récent touchant le domaine RH.

Une correspondance¹ adressée au directeur des ressources humaines du ministère de la Défense, est perçue comme un nouveau "coup-bas" en direction des militaires si j'en crois les messages qui me parviennent de sources diverses. On peut en effet y lire "*que les agents civils actuellement en sureffectif [seraient] affectés sur des postes décrits en organisation, y compris sur des postes militaires vacants ou susceptibles de l'être prochainement.*"

Il ne s'agit pas de remettre en cause la compétence du personnel civil de la Défense ainsi que la nécessaire attention portée à son avenir. Pour autant cette orientation visant à privilégier l'affectation d'agents civils sur des postes militaires ajoute aux désillusions de nos officiers, sous-officiers et militaires du rang, majoritairement contractuels et donc en situation précaire.

La considération, voire la compassion sincère manifestée envers nos morts et blessés lors des cérémonies d'hommage, s'effaceraient-elles donc si vite dès qu'apparaît le risque de mouvements sociaux?

Il aurait été opportun d'envoyer d'emblée un message fort et concret traduisant ce respect en réservant, par exemple, une partie des postes concernés à des hommes et des femmes qui ont défendu nos valeurs sous l'uniforme et au péril de leur vie au cours des engagements passés ou en cours.

¹ 6497/DEF/CAB du 18 juin 2013

Certes, nos contractuels (70% pour l'armée de Terre) constituent une ressource appréciable qu'il est tentant d'exploiter en période de tension sur les effectifs. Par ailleurs la rémanence du règlement de discipline générale de 1933 semble encore hanter certains esprits pour lesquels l'obéissance entière et la soumission de tous les instants resteraient des « vertus » militaires fort appréciables en ces temps de rigueur. Pour autant faut-il traiter nos militaires comme de simples *“moyens humains”* de *“l'outil de Défense”*? Si ces derniers propos ne sont pas de vous, ils sont fréquemment repris et participent d'un vocabulaire technocratique en profond décalage avec le Code de la Défense qui rappelle en ce qui concerne l'état militaire: *“...les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation”*.

Monsieur le Ministre, vous le savez, vos soldats sont des gens simples prêts à tout dès qu'ils se retrouvent dans la devise du général Frère: *“J'obéis d'amitié”*, alors n'hésitez pas quand s'en présente l'occasion à privilégier l'abnégation de vos militaires face aux exigences de certains de vos civils.

Soyez assuré, monsieur le Ministre, de ma haute considération pour votre action personnelle et de mon attachement à notre Défense.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'D' followed by a vertical line and a horizontal line, all underlined.

Copies adressées à:

- CEMA (CAB)
- CEMAT (CAB)
- Président de L'Épaulette
- Président de la Saint Cyrienne